

**Dép. 75
« DERPAD »**

PRESENTATION DE L'ACTION

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation :

Le Dispositif Expert Régional Pour Adolescent en Difficulté a fait l'objet le 1er juillet 1996 d'une convention de fonctionnement signée conjointement par le Ministère de la Justice représenté par le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et celui de l'Administration Pénitentiaire, le Ministère de la Santé représenté par le Directeur des Hôpitaux, ainsi que le Président général de la Mutualité de la Fonction Publique et le Directeur de l'Institut Mutualiste Montsouris. En mai 2006, le DERPAD est devenu un Groupement d'Intérêt Public. Les membres fondateurs du GIP sont le Ministère de la Justice, Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ile-de-France et la Mutualité de la Fonction Publique, Institut Mutualiste Montsouris. L'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Ile-de-France est partenaire associé au GIP dès sa création.

Partenaires engagés :

La Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Ile-de-France, la Mutualité de la Fonction Publique, l'Agence Régionale d'Hospitalisation d'Ile-de-France.

Institution gestionnaire :

GIP

Personne à contacter

Madame Chinosi, Directrice du GIP
Monsieur le docteur Hervieu, Directeur médical
75, rue de Turbigo
75003 Paris
tel : 01.53.42.36.15
E.mail : infos@derpad.com
Site : <http://www.derpad.com>

Échelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés) :

Le dispositif s'adresse aux professionnels de la région Ile-de-France qui travaillent auprès des enfants ou des adolescents, que ce soit dans les champs sanitaire, éducatif, scolaire ou médico-social.

Cadre juridique :

Les GIP sont régis par la loi n° 82-610 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (J.O. du 16 juillet 1982) chapitre 2 section 2 article 21. Dans ce cadre, le DERPAD a reçu une autorisation de fonctionnement de dix ans.

Financement :

Le budget de fonctionnement est assuré conjointement par les membres du groupement et soumis au contrôle de la Cour des Comptes.

ELABORATION DU PROJET

Critères ayant motivé le projet :

Ce dispositif envisageait de travailler sur l'interface Santé – Justice en proposant aux équipes éducatives et sanitaires d'initier de nouveaux outils susceptibles de faire progresser la « cause » de ces adolescents très en souffrance. Il fallait pour cela envisager des modes de fonctionnement moins dissociés, entre l'éducatif et le médical, tout en préservant la nécessaire spécificité de ces différents champs d'intervention.

Personne(s) ou institution à l'initiative du projet

La Protection Judiciaire de la Jeunesse et des intervenants dans le domaine de la psychiatrie.

Références à un projet du même type

Le DERPAD a été constitué de façon expérimentale, sans modèle préalable.

Références théoriques

L'équipe travaille avec des références psychanalytiques.

Caractéristiques des jeunes

Les interventions s'adressent à des situations de jeunes en grande difficulté. Cela recouvre l'ensemble des champs du soin, de l'éducation et de la protection de l'enfance.

Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

Le personnel (secrétaire, éducateurs, psychiatres, psychologues, documentaliste, informaticien soit 10 ETP) est mis à disposition par les institutions membres du GIP.

L'équipe du DERPAD travaille à la fois dans ses locaux à Paris, où elle reçoit les professionnels, mais aussi le cas échéant, sur site.

Objectifs du projet

- Apporter différents services aux professionnels de tous horizons en charge de situations de jeunes adolescents particulièrement en difficultés,
- Développer un lieu de ressources par la création d'une banque de données recensant l'ensemble des structures sanitaires, éducatives, sociales et scolaires destinées aux adolescents, ainsi que le développement du portail Internet « derpad.com » afin de fournir aux professionnels un lieu d'information et d'échanges,
- Organiser des séminaires et des colloques destinés aux professionnels travaillant auprès des adolescents en difficulté en Ile-de-France,
- Présenter des cycles de rencontres et d'échanges à partir de la présentation d'institutions qui ont su apporter de nouvelles réponses institutionnelles,
- Développer des activités de supervision d'équipes ou de formation,
- Constituer un pôle d'aide à projet,
- Mener des activités de recherche en collaboration avec des organismes spécialisés dans les disciplines connexes à l'activité du DERPAD, et notamment avec l'Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM).

Date de début du projet

Novembre 1994

Date de démarrage de l'action

1 juillet 1996

GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE

- 1994** : Démarrage du projet DERPAD
1996 : Signature officielle d'une convention de fonctionnement reconductible.
1999 : Diffusion de la version I de la banque de données : « Les structures sanitaires, sociales, éducatives et scolaires pour jeunes en difficulté ».
1999 : Démarrage du cycle de conférences : « Mardi au Derpad ».
2001 : Organisation du premier colloque : « Nouvelles Institutions en psychiatrie de l'adolescent : théories et pratiques ».
2002 : Participation à la création du diplôme universitaire : « Adolescents difficiles ».
2004 : Ouverture du portail internet DERPAD.
2005 : Première session d'un séminaire validant pour les étudiants de psychiatrie (DES et DIS).
2006 : Le DERPAD devient un Groupement d'Intérêt Public : GIP-DERPAD.
2007 : Aide à la création de Maisons des adolescents en particulier dans les Yvelines)
2008 : Première session d'un séminaire pour les professionnels de l'Education Nationale, en partenariat avec l'AFPSSU.
2009 : Le DERPAD devient administrateur de l'Association Nationale des Maisons des Adolescents et membre du Conseil scientifique

DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

Description de l'action effective

- Une consultation d'accueil et d'évaluation, assurée par un binôme éducatif / santé et destinée aux professionnels se tient dans les locaux du DERPAD. C'est un lieu où il est possible de faire part de ses difficultés, de ses inquiétudes ou de ses indignations, face à la situation difficile d'un jeune dont on a la charge. Elle a pour objet d'étudier ensemble en détail cette situation et ses éventuelles impasses afin de la faire évoluer au mieux.
- L'accompagnement d'équipe, lui aussi assuré par un binôme éducatif/santé. Il s'agit de proposer un espace tiers pour interroger le fonctionnement institutionnel et prendre du recul.
- La diffusion, sur le site internet DERPAD, de la banque de données « Les structures sanitaires, sociales, éducatives et scolaires pour jeunes en difficulté », vaste travail coopératif dont le DERPAD est maître d'œuvre, et impliquant la majeure partie des institutions concernées en Ile-de-France ; la diffusion de vidéos tournées par le DERPAD sous forme de reportages ou d'interviews ; la mise en ligne de documents, mémoires de DU etc.
- Le développement de nombreux outils de formation et d'information : colloques, séminaires, groupes de professionnels, accueil de stagiaires, etc.

Outils pédagogiques, éducatifs ou de soins utilisés

L'ensemble des interventions du DERPAD, ni lieu de soin, ni service éducatif, sont pensées et menées dans une constante recherche d'équilibre entre les différentes approches possibles.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

L'équipe est composée de douze personnes. Elle est appelée à s'étoffer à mesure de l'implication de nouveaux partenaires dans le GIP.

Implication des professionnels

L'organisation institutionnelle sollicite beaucoup chacun des membres de l'équipe tout en étant suffisamment souple pour ne pas induire des routines de pensée ou de fonctionnement trop pesantes.

Implication de la hiérarchie et autres institutions

Le conseil d'administration met en œuvre les grandes orientations définies par l'assemblée générale du GIP.

Temps et modalités de régulation en équipe

Des réunions institutionnelles hebdomadaires et des synthèses cliniques concernant les situations abordées.

Modalités d'entrée dans le dispositif

Il suffit que les professionnels demandeurs contactent le dispositif. Toutes les prestations sont gratuites.

Implication des usagers

Les demandes des professionnels ou des institutions, dans le respect de la confidentialité, sont étudiées au cas par cas.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Le DERPAD est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30.

Modalités pour faire connaître le dispositif par son environnement

Le DERPAD est impliqué dans de nombreux partenariats et réseaux institutionnels afin de faire connaître ses activités aux professionnels concernés.

Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère

Le DERPAD n'a pas vocation à des interventions directes auprès des jeunes mais s'emploie à soutenir les prises en charge professionnelles existantes.

Réaménagement ou évolution du projet

Le DERPAD est, par nature, ouvert au développement de partenariats divers. Le GIP s'attachera en particulier à collaborer étroitement avec le Conseil régional d'Ile-de-France et les Conseils généraux.

Autre projet actuel

REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)

La multiplicité des acteurs institutionnels en Ile-de-France suppose un fort investissement en temps pour maintenir vivants les partenariats. De plus, la grande mobilité des professionnels dans leurs structures suppose un travail continu d'information sur les modalités de travail proposées par le DERPAD. Le GIP doit atteindre une taille critique suffisante pour pouvoir mener à bien ses nombreuses missions.

ELEMENTS RELATIFS A L'EVALUATION

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

L'activité du DERPAD a été régulièrement évaluée par les membres de son Conseil de Gestion de 1996 à 2006 et c'est sur cette base d'évaluation qu'a été envisagée la constitution d'un Groupement d'Intérêt Public validé dans son principe en mai 2006 par la DRASSIF et la Préfecture d'Ile-de-France.

Désormais la régulation de son activité est assurée par un Conseil d'administration présidé par le professeur Philippe Jeammet et par l'Assemblée générale.

Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)

Piste en vue d'une évaluation

Modalités d'analyse de la structure

Fiche effectuée le 11 avril 2006, mise à jour le 6 avril 2009, 2^e mise à jour avril 2012

A partir de :

- visite du lieu et d'un entretien avec la directrice éducative du DERPAD en présence de quatre membres de l'ONED
- analyse du rapport d'activité élaboré en octobre 2005.